

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 63

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

**ARTICLE 11**

Substituer à l'alinéa 11 les trois alinéas suivants :

« II. – Le code de la santé publique est ainsi modifié :

« A. – Les articles L. 5123-5 et L. 5211-5-1 sont abrogés.

« B. – À l'article L. 5522-1, les mots : « , à l'exception de l'article L. 5211-5-1, » sont supprimés. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.